

Département de la
Charente-Meritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Abonnement à diverses
publications pour 1961

61.013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Réunion du 27 Janvier 1961

Le vingt sept Janvier mil neuf cent soixante et un à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 21 Janvier 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, IRENUSSBAU, LANQUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, ETCHEBIR, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. MENANT par M. BISCAYE
M. BETOUS, par M. BUJARD

Les Conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 Janv. 1961

approuve, pour l'année 1961, l'abonnement aux publications ci-dessous désignées :

- Gazette des Communes
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- Bulletin annoté des lois
- Annales des Stations Hydrominérales, Climatiques et Balnéaires
- Moniteur du bâtiment
- Bulletin des Lois
- Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur
- Bulletin Officiel de l'Education Nationale
- Revue de l'Education Nationale (1 par Et Scolaire)
- Figure Agricole
- Journal de la France Agricole
- l'Agriculteur Charentais
- Départements et Communes

- que les dépenses seront mandatées sur les chapitres correspondants du budget primitif 1961, chap. II, art. 6 et chap. XXI, art. 7

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre ^{no} M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 FEVRIER 1961

LE SOUS PREFET

signé: L. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 13 février 1961

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,


M. MATRAS